

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 2 **SECRET**

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie.

SECRET :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur Louis JERUTTI, Colonel Conseiller Militaire près l'Ambassade
de France au Congo.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 23 JUIN 1971


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-